

AR Prefecture

047-214700692-20251210-D2025121003-DE
Reçu le 24/12/2025



Nombre de Conseillers
en exercice : 22
Présents : 15
Votants : 17

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt cinq

Le : 10 Décembre

Le Conseil Municipal de COLAYRAC-SAINT CIRQ

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire

à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PASCAL DE SERMET

date de la convocation du Conseil Municipal : 05/12/2025

PRESENTS : MM. PASCAL DE SERMET – CLAUDE DULIN - ANNIE THEPAUT – MICHEL BAUVY –FREDERIC DUJARDIN – ~~JEAN-PIERRE ANTONIOLI~~ – NATHALIE ANZELIN – BENOIT AURICES – GILLES BALDAN – JEREMY BANOS – MAGALI CAMINADE – DOMINIQUE DECUPPER – ~~VALERIE DELBOS GREGOIRE~~ – ~~LOÏC HERVOCHE~~ – ORLANE LIRIA – ~~MARINE MAZZACATO~~ – MICHELE MICHALSKI – AUDREY MORET – PAOLA NERIA – RAOUL ROUDET – JEAN-MARIE VANZEMBERG – ~~GHISLAINE VICO~~

ABSENT : M.HERVOCHE – MME DELBOS GREGOIRE – M. ANTONIOLI – MME MAZZACATO – MME VICO

PROCURATIONS :

MME MORET AYANT DONNE POUVOIR A M. DULIN

MME NERIA AYANT DONNE POUVOIR A MME THEPAUT

Monsieur Jérémy BANOS a été élu secrétaire,

OBJET
Adhésion Lot-et-
Garonne
Ingénierie LGI

Vu l'article L5511-1 du code général des collectivités territoriales qui dispose que : « Le département, des communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale. Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier. » ;

Vu la délibération du Conseil Départemental de Lot-et-Garonne en date du 16 février 2024 ayant pour objet d'approuver la création de cet établissement public administratif ;

Vu les statuts de l'agence technique départementale dénommée « Lot-et-Garonne Ingénierie », validés par le Conseil Départemental de Lot-et-Garonne dans sa délibération en date du 16 février 2024 ;

.../...

AR Prefecture
047-214700692-20251210-
Reçu le 24/12/2025

Considérant que le Département décide de créer l'Agence technique départementale « Lot-et-Garonne Ingénierie » afin d'apporter aux communes et établissements publics intercommunaux une assistance d'ordre technique, juridique et financier ;

Considérant que l'Agence technique départementale « Lot-et-Garonne Ingénierie » répond aux besoins d'ingénierie de la commune ,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

- 1°) **d'approuver les statuts de l'agence technique départementale « Lot-et-Garonne Ingénierie », joints en annexe de la présente délibération ;**
- 2°) **d'adhérer à « Lot-et-Garonne Ingénierie » ;**
- 3°) **de désigner** Monsieur le Maire ou son représentant pour siéger à l'assemblée générale ;
- 4°) **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

Certifié exécutoire,

Fait et délibéré les jour, mois & an que dessus
Pour extrait conforme,

En mairie, le 10 décembre 2025.

Le Maire
Pascal de SERMET

Le secrétaire de séance
Jérémy BANOS